



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction départementale
des territoires de la Nièvre

Service Sécurité et Prévention des Risques

Bureau Connaissance et Prévention des
Risques

ARRÊTÉ n° 58-2016-12-26-002

approuvant la stratégie locale de gestion du risque d'inondation sur le Territoire à Risque Important d'inondation secteur de Nevers

**Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la directive n°2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.566-8 et R.566-14, R.566-15 et R.566-16 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté n°11.261 du 21 décembre 2011 portant sur l'évaluation préliminaire des risques inondation du bassin Loire-Bretagne

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté n°12.255 du 26 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne, pris en application de l'article L.566-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté n°13.280 du 18 décembre 2013 portant sur les cartes de surfaces inondables et des risques des territoires à risque important d'inondation des secteurs d'Angers-Authion-Saumur, Bourges, Le-Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Quimper-Sud-Finistère, Tours, Vichy ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté n°15.026 du 20 février 2015, établissant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté n°2015-2205 du 10 décembre 2015 définissant la liste des parties prenantes et le service de l'État référent pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation sur le Territoire à Risque Important d'inondation secteur de Nevers ;

Vu les avis favorables et les remarques formulées dans le cadre de la consultation des parties prenantes sur le projet de stratégie locale de gestion du risque d'inondation organisée du 10 au 24 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne rendu le 29 septembre 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Nièvre ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La stratégie locale de gestion du risque d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation du secteur de Nevers est approuvée, conformément au dossier annexé au présent arrêté.

Article 2 : La stratégie locale de gestion du risque d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation du secteur de Nevers est consultable au siège de la direction départementale des territoires de la Nièvre, ainsi que sur le portail des services de l'État dans la Nièvre à l'adresse suivante : <http://www.nievre.gouv.fr/directive-inondation-r183.html>

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, le directeur départemental des territoires de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, le 26 DEC. 2015

Le Préfet,



Joël MATHURIN